



CONDITIONS REQUISES POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT

La terre, l'eau et l'alimentation sont les trois facteurs essentiels du développement socio-économique. Sans ces ressources, toute croissance socio-économique aux niveaux individuel, communautaire, national et régional devient difficile, si ce n'est impossible. Toutefois, le développement ne dépend pas uniquement des ressources dont on dispose : il est tout aussi important d'assurer une bonne gestion pour éviter toute dégradation du niveau de vie et la pauvreté accrue qui s'ensuit. Cette condition se fait ressentir très clairement à l'époque des périodes de sécheresse et d'inondations qui sévissent dans la région (voir Tableau 1), qui affectent gravement la sécurité alimentaire, et le manque d'eau dont souffrent de nombreux habitants des zones rurales et péri-urbaines. Parallèlement, les terres inondées sont inutilisables. Par exemple, en Mars 2004 la presse locale au Mozambique publiait dans la province de Sofala alliaient souffrir de graves pénuries alimentaires entraînées par la destruction des cultures suite aux inondations du fleuve Pungue. De surcroît, un quart des 1.5 millions d'habitants de la Province de Huambo, en Angola, avaient besoin d'aide alimentaire suite à la destruction de 60% de leurs terres cultivables par des pluies torrentielles.

Il n'y a pas que les catastrophes naturelles qui affectent la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau. Les événements ou bouleversements politiques, telle que la perturbation de l'économie nationale par des pratiques de gouvernance inadéquates, les troubles civils ou l'afflux de réfugiés peuvent également affecter les sources de revenus des plus démunis. Le Zimbabwe et la RDC exemplifient bien ces phénomènes. De plus, l'approvisionnement alimentaire et en eau peut aussi être affecté par un autre type d'intervention politique, visant à imposer certaines conditions au type d'aide dont peuvent bénéficier certains pays. Dans bien des cas, ces conditions sont proposées par des entités non-étatiques, tels que des groupements d'intérêt transnational. On peut citer comme exemple les groupes opposés aux organismes génétiquement modifiés (OGM) (soit, des céréales cultivés à partir de certains types de semences) et aux grandes infrastructures hydrauliques (invoquant

l'ingérence écologique et environnementale). Si ces organes obtiennent gain de cause dans leur lobbying contre l'importation d'OGM et la construction de grands réservoirs d'eau et de systèmes d'irrigation, ceci signifie que l'importation d'aliments, la culture de produits agricoles de base et l'amélioration de l'approvisionnement en eau dont ont tant besoin certains peuples, seront retardés ou même empêchés.

La disponibilité d'une alimentation de bonne qualité, de terres cultivables et d'eau sont des éléments fondamentaux pour assurer la pérennité de l'agriculture. La régénération de ce secteur est importante non seulement pour réduire les niveaux de pauvreté, mais aussi pour permettre aux pays de la SADC de bien se développer sur le plan socio-économique. La gestion de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles au sein de la SADC incombe principalement au Conseil chargé de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Ressources Naturelles (FANR). Ses objectifs principaux sont d'élaborer, de promouvoir et d'harmoniser les orientations concernant la sécurité alimentaire, le développement des femmes, la biodiversité, la production agricole, l'utilisation durable des ressources naturelles, les mesures phytosanitaires et hygiéniques, l'agriculture et l'élevage, la gestion environnementale et le commerce de produits agricoles.

Ils ont de bonnes intentions. Si ces objectifs politiques sont atteints, l'insécurité alimentaire et le manque d'eau seront des questions que l'on pourra reléguer aux archives historiques de la région. Pourtant le plus difficile n'est pas d'élaborer des politiques ambitieuses, il faut aussi assurer leur mise en œuvre. Comment s'assurer que le FANR atteigne ces objectifs politiques? La réponse à cette question ne dépend pas uniquement de la capacité des Etats membres de la SADC, mais aussi de celle d'une pléthore d'entités non-étatiques (ONG, groupements d'intérêts et les communautés universitaire et scientifique) à résoudre les problèmes liés à l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles. Tout dépend en fait de la volonté collective ou de la disposition de la SADC et de ses membres à travailler en collaboration avec les organisations de la société civile. Ceci ne sous-entend pas uniquement la signature d'un protocole d'accord avec les ONG, ou alors la partici-

SOMMAIRE

Zambie: Alimentation, Agriculture et Ressources Naturelles.....2

Les compétences du Zimbabwe en matière d'agriculture commerciale sont très recherchées dans d'autres parties du continent africain.....3

La SADC aurait besoin d'une politique unifiée de réforme foncière Union.....4

Le lien entre l'Approvisionnement en Eau et la Pauvreté: Perspective d'Afrique Australe.....6

Enchanges Agricoles et Sécurité Alimentaire dans la SADC.....8

CEDEO: Ouvrir la voie à l'intégration régionale de la SADC.....13

ISSN Numéro: 1728-063X



pation d'autres parties prenantes dans les affaires de la SADC, mais plutôt d'exploiter pleinement les ressources sociales de ces organisations de la société civile (telles que les connaissances, la mise en réseau et les compétence en matière de gestion).

Les organisations de la société civile bénéficient d'un avantage comparé en vertu de leurs connaissances et expérience dans plusieurs domaines. On compte parmi eux l'agriculture et la sécurité alimentaire; la gestion et la conservation des ressources naturelles au niveau communautaire; l'éducation et la formation professionnelle; la question de la femme ; la lutte contre le VIH/SIDA; ainsi que les échanges transfrontaliers et le développement des petites entreprises. Tous ces aspects ont une incidence directe ou indirecte sur l'alimentation, l'agriculture et l'utilisation et la protection des ressources naturelles. Il conviendrait que la SADC et ses membres souscrivent à ces avantages comparés d'une part, mais qu'ils commencent aussi à collaborer de façon plus intense avec les organisations de la société civile. Cette collaboration leur permettra d'avoir accès à des ressources sociales supplémentaires, pour lutter contre l'insécurité alimentaire et le manque d'eau et assurer l'utilisation durable des ressources naturelles, qui sont tous des facteurs affectant la vie des peuples de la SADC. (M)

Richard Meissner



Zambie: Alimentation, Agriculture et Ressources Naturelles

Comment se fait-il qu'un pays comme la Zambie, doté de précipitations assez régulières et d'un réseau fluvial alimenté en eau tout au long de l'année, soit confronté à un problème de sécurité alimentaire? De surcroît, que font la Zambie et la SADC pour y remédier? L'on peut trouver la réponse à la première question dans la géographie, l'infrastructure et le gouvernement ; quant à la seconde, la réponse n'est pas si simple.

La Zambie est un pays qui est doté d'une terre de bonne qualité, et d'abondantes réserves d'eau en surface et souterraines. Cependant le pays a récemment été frappé par la famine et la sécurité alimentaire demeure un problème national critique. Mais comment expliquer qu'un pays aussi fertile ait du mal à nourrir son peuple? Quelles sont les mesures prises par la SADC (qui est dotée d'une Commission spéciale chargée de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Ressources Naturelles (FANR) pour contrecarrer cette insécurité alimentaire dont les conséquences pourraient être catastrophiques?

Le Centre Zambien d'Assistance Technique dans le domaine de l'Agriculture (ZATAC) souligne que 'les vastes ressources agraires, hydriques, et le bon climat dont bénéficie la Zambie pourraient être exploités par la population rurale pour accroître ses revenus et par l'industrie agricole Zambienne pour se diversifier et développer de nouveaux marchés endéans et à l'extérieur de la Zambie'. Pourtant, jusqu'à présent la Zambie n'a pas exploité toutes ses potentialités. La FANR de la SADC note que la Zambie avait des problèmes dus au fait qu'elle est 'marginale autosuffisante, avec des excédents de maïs irréguliers, des problèmes internes de distribution alimentaire et que c'est un pays enclavé'. Au cours de l'année 2002-2003, par exemple, la production locale de céréales (maïs, blé, riz, et sorgho) atteignait 738 000 tonnes, alors que les besoins nationaux bruts de la Zambie pour cette année-là s'élevaient à 1 445 000 tonnes. Ce déficit de 707 000 tonnes signifie que la Zambie n'a produit que 51% de la quantité requise pour satisfaire la demande nationale en céréale. A l'heure actuelle, il n'y a que 16% des terres arables du pays qui sont cultivées, et il est estimé

que sur 423 000 hectares de terre irrigable, moins de 40 000 hectares (9%) sont irrigués.

Il y a plusieurs facteurs qui contribuent au problème d'insécurité alimentaire de la Zambie, y compris la géographie, l'infrastructure, l'urbanisation et le manque de planification au niveau de l'aide. La Zambie est un pays enclavé, situé à des milliers de kilomètres du port le plus proche. Cette situation crée des obstacles pratiques et bureaucratiques gigantesques pour l'exportation et l'importation de denrées alimentaires. L'infrastructure est un autre problème. Le réseau de transport de la Zambie a tendance à être concentré sur le réseau ferroviaire allant de Livingstone à la ceinture de Cuivre (Copperbelt) en passant par Lusaka. Le vaste intérieur du pays est desservi par des routes, dont bon nombre ne sont pas pavées, ce qui rend le transport de grandes quantités de denrées alimentaires d'un endroit à l'autre encore plus difficile.

La qualité du réseau de transport pose en soi un autre problème. Pendant de nombreuses années, l'ensemble du réseau routier et ferroviaire de la Zambie appartenait à l'Etat. Il est devenu totalement inefficace et onéreux. Les frais de transport peuvent représenter jusqu'à 60 - 70% du coût de la marchandise produite en Zambie. Bien que la voie ferrée soit le mode de transport le plus naturel et bon marché pour le fret en vrac, ce n'est que maintenant que le réseau de Zambie est en train d'être privatisé. Lors d'un atelier tenu récemment à Lusaka, un représentant de l'industrie sucrière a expliqué que les frais de transport pour une tonne de sucre de Mazabuka (ville centrale de la région productrice de canne à sucre) à Ndola sur la ceinture de Cuivre (un marché intérieur important) s'élevaient à environ 15\$EU par voie ferrée et à 24\$EU par la route.

La Zambie est aussi confrontée à des niveaux élevés d'urbanisation. Avant son indépendance, la Zambie était décrite comme le pays 'le taux d'urbanisation le plus élevé en Afrique.' En 1975, environ 34.8% de la population vivait dans les villes et agglomérations (comparé à une moyenne régionale cette année-là de 20.8%). Entre 1963-1980, le taux d'urbanisation de la Zambie a atteint 45%. Il se situe aujourd'hui aux alentours de

50%. Ceci signifie que les zones rurales deviennent de plus en plus dépeuplées. De surcroît, la majorité des activités agricoles sont vivrières, ce qui veut dire que cela fait des années que la Zambie ne produit pas suffisamment pour se nourrir.

Il existe un autre obstacle à la production alimentaire car la plupart des négociants ruraux refusent de stocker des graines (ou dans certains cas même de l'engrais). Ceci est dû au fait qu'ils savent que les semences et autres intrants agricoles sont parfois distribués gratuitement dans le cadre d'initiatives d'aide. Il y a d'autres problèmes qui sont plus techniques. Par exemple, le maïs a besoin de précipitations régulières sur une période de 90 jours. Le millet et le sorgho (souvent considérées comme les cultures du 'pauvre') résistent bien mieux à la sécheresse, mais nécessitent une supervision continue pour les protéger des oiseaux.

Robert Sanyikosa, un économiste travaillant pour le Syndicat National Zambien des Agriculteurs, a cerné deux grandes menaces à la sécurité alimentaire en Zambie. La première est qu'elle dépend trop des précipitations, bien que cette pratique se soit 'révélée peu viable au fil des ans'. Ceci signifie que les agriculteurs sont victimes de la sécheresse, alors qu'il existe des réserves 'abondantes' d'eau de surface et souterraine qui ne sont pas exploitées. Il décrit 'le manque de structures et de systèmes de marketing efficaces qui soient auto-réglementés et durables' comme étant l'autre obstacle à la production alimentaire. Le Syndicat Agricole se plaint de l'absence de courtiers de marchandises qui pourraient faciliter le mouvement des cultures vers les marchés, aidant ainsi les agriculteurs (surtout les petits) à générer de meilleurs revenus. Les structures commerciales inadéquates ont eu un impact négatif sur les niveaux de production, en particulier dans les zones isolées dotées d'une infrastructure sous-développée.

Tous ces obstacles sont frustrants. Le simple fait de traverser la Zambie pendant la saison chaude et pluvieuse suffit pour donner au voyageur une idée des potentialités agricoles énormes de la région. Pourtant, malgré l'existence de quelques grandes propriétés agricoles, ce qui marque le plus est l'impression qu'il y a surtout des agriculteurs vivriers gagnant leur vie modestement grâce à leur petite parcelle de terrain.



Ces éléments représentent une gamme variées de défis. La prochaine question qui se pose est de savoir quel est le rôle que la SADC peut jouer pour changer la situation ? Cet organe régional pourrait intervenir de façon beaucoup plus significative, en éliminant par exemple les obstacles douaniers bureaucratiques. De plus, la Commission du Transport et des Communications d'Afrique Australe pourrait déployer des efforts soutenus pour améliorer les réseaux de transport régionaux. Cet objectif a déjà été atteint dans une certaine mesure.

Il semblerait que depuis quelques temps, les solutions n'émanent plus des gouvernements ou de la SADC, mais qu'il s'agit plutôt d'une combinaison d'initiatives du secteur privé, des universités, et des ONG. La société sud africaine Pannar Seeds mène des activités dans pratiquement tous les pays d'Afrique, distribuant des semences de pointe résistantes à la sécheresse et aux maladies. L'Institut International de Recherche de Cultures pour les Tropiques Semi-Arides coordonne des activités soutenues de plantation de sorgho et de millet, et fait de la promotion pour un programme de coupons d'achat de semences à utiliser en tant que mécanisme de secours en cas de sécheresse. Ce système permet aux bénéficiaires d'échanger leur coupon contre des graines, ce qui permet de maintenir et de stimuler le marché des graines. L'Université du KwaZulu-Natal a récemment mis sur pied le Centre Africain pour l'Amélioration des Cultures. Des rapports publiés récemment semble une fois de plus indiquer que l'installation d'agriculteurs zimbabwéens blancs exilés en Zambie aiderait certainement à combler la pénurie alimentaire en introduisant de nouvelles techniques commerciales en partenariat avec des propriétaires fonciers locaux.

La SADC est très bien placée pour éliminer les barrières et stimuler les marchés dans cette région et bien d'autres. Des progrès ont déjà été réalisés, mais affectent surtout la zone qui se situe à l'extérieur et à côté de la SADC. Pour citer un des représentants du secteur agricole zambien : 'la SADC n'a pas déployé suffisamment d'efforts dans ce domaine'. 

Sean Willis

Opinion

Les compétences du Zimbabwe en matière d'agriculture commerciale sont très recherchées dans d'autres parties du continent africain

Les interventions des exploitants agricoles commerciaux du Zimbabwe dans d'autres pays d'Afrique ont augmenté rapidement au cours des douze derniers mois, avec des Etats aussi éloignés que le Nigéria faisant appel à leurs compétences.

Un certain nombre de pays africains disposent d'étendues de terres importantes qui sont actuellement en jachère à cause du manque de compétences, d'équipement et de ressources. Ces pays ont par conséquent demandé aux agriculteurs zimbabwéens de les aider à développer leur secteur agricole. Néanmoins, le fait que dans la plupart des pays africains la terre n'est pas à vendre mais seulement à louer, demeure un inconvénient, avec des baux s'étendant de 25 à 99 ans. L'année dernière, le Syndicat des Agriculteurs Commerciaux (CFU) à Harare a recruté un agent chargé de chercher des possibilités de transfert pour ses membres, car il est devenu de plus en plus évident que les agriculteurs blancs n'avaient aucun avenir au Zimbabwe. Il est estimé qu'il reste moins de 400 agriculteurs sur leurs terres, comparé à près de 4 500 en 1999, avant la mise en œuvre sérieuse du programme de saisie des exploitations commerciales. Bon nombre des agriculteurs qui demeurent gèrent leurs exploitations agricoles à partir d'Harare, craignant la violence de gangs sponsorisés par l'Etat et les envahisseurs de terres, tandis que d'autres sont devenus gestionnaires pour les nouveaux propriétaires noirs.

Le Mozambique et la Zambie sont parmi les destinations d'émigration préférées.

Il a été publié en Janvier que les agriculteurs zimbabwéens installés au Mozambique avaient créé plus de 4 000 emplois. Soares Nhaca, le gouverneur de la Province centrale de Manica, où la majorité des agriculteurs s'est installée, a indiqué qu'il y avait une centaine d'agriculteurs zimbabwéens, cultivant des cultures de rapport tel que le tabac, le coton et le maïs. La plupart des nouveaux emplois ont été créés dans les exploitations de tabac, et le gouvernement est optimiste par rapport au fait que le Mozambique

va devenir un producteur de tabac compétitif dans un avenir proche.

D'après des sources diplomatiques, l'accueil chaleureux réservé aux agriculteurs par le Mozambique a été mal vu par Harare.

Il est estimé qu'une cinquantaine d'agriculteurs s'est installée en Zambie. En 2002, ils ont produit plus de 30 000 tonnes de maïs, et l'exportent aujourd'hui au Zimbabwe. De surcroît, la capacité de production de semences du Zimbabwe a été gravement affectée par le programme de réforme foncière, ce qui oblige maintenant le pays à acheter des graines produites par des agriculteurs expatriés en Zambie.

En 2002, les zimbabwéens figuraient en haut de la liste d'investisseurs étrangers approuvés par le Centre d'Investissement Zambien, ayant investis 13.3 millions de \$EU dans les secteurs de l'agriculture, de la fabrication et des télécommunications. Cette tendance s'est poursuivie en 2003. Pourtant, la plupart des agriculteurs ont du quitter le Zimbabwe pratiquement les mains vides. Dans bon nombre des cas, les équipements ont été confisqués avec les terres, sans dédommagement, et toutes tentatives d'expatriation de devises ont été bloquées.

Un autre problème auquel sont confrontés les agriculteurs installés au Mozambique et en Zambie est le manque d'instruments financiers disponibles sur place. Ils ont du faire appel à des bailleurs de fonds, des sociétés de capital-risque et à d'autres sources pour leur financement.

Alors que la Zambie et le Mozambique disposent de vastes étendues de terres et des densités de population relativement basses, ce qui crée des débouchés pour de nouveaux agriculteurs, il n'en va pas de même pour le Malawi, doté de peu de terres, d'une densité de population élevée et d'un secteur agricole bien développé. Ceci se traduit par de rares possibilités pour les agriculteurs zimbabwéens, bien que certains aient obtenu des postes de direction, surtout dans l'industrie du tabac.

(suite de la p. 4)



La Tanzanie, et dans une moindre mesure le Botswana, ont bénéficié de la venue des agriculteurs. L'Angola se tourne également vers les agriculteurs commerciaux blancs désaffectés pour l'aider à rebâtir son secteur agricole, bien que ceci pose des inquiétudes de répercussions politiques, en raison des relations étroites entre le Président Robert Mugabe et son homologue angolais.

Le Ghana est le pays africain le plus récent ayant décidé de faire appel aux agriculteurs commerciaux zimbabwéens blancs. Des pourparlers ont été entamés pour organiser une mission d'information au Ghana par une délégation d'agriculteurs. Le Ghana est peut-être un peu loin du Zimbabwe, mais il s'agit d'une démocratie stable, dont l'économie dépend largement de l'agriculture, qui représente 36% du PIB.

Le gouvernement de la province de Kwara du Nigéria occidental, a également fait une ouverture à des agriculteurs zimbabwéens et Sud-Africains. Ils proposent de donner des terres gratuitement aux agriculteurs qui acceptent de s'installer dans la région sur une base permanente. Toutefois, le CFU stipule que dans la plupart des cas, les agriculteurs recherchent des débouchés plus proches de chez eux. Ils préféreraient aussi des options dans le domaine de leurs compétences si possible. Par exemple, la République Démocratique du Congo a invité les agriculteurs à investir dans la Province de Katanga. Le CFU ne pense pas que cette option sera très populaire, car il s'agit d'une zone tropicale, dont le climat est très différent de celui du Zimbabwe. Un porte-parole a fait la déclaration suivante: 'Si l'on s'éloigne trop des conditions dans lesquelles on travaille ici, on ne peut plus se considérer comme un expert'.

Les agriculteurs sont aussi préoccupés par la question d'opportunité politique dans leurs pays d'adoption. Ils craignent d'être renvoyés une fois qu'ils auront développé la terre, ou que le nouveau gouvernement ne sera pas aussi accueillant. Toutefois, il s'agit d'un risque que les personnes souhaitant ne pas trop s'éloigner de leurs racines, devront prendre. 

Dianna Games

La SADC aurait besoin d'une politique unifiée de réforme foncière Union

La crise foncière ayant affecté le Zimbabwe récemment a attiré l'attention de la communauté internationale. L'invasion d'exploitations agricoles commerciales appartenant à des blancs a fait la une des journaux et a mis en exergue un aspect bien particulier de la réforme foncière en Afrique Australe, soit la restitution de force, dans un pays où les biens des Africains avaient été enlevés par des colons.

Dans un ouvrage récent du Conseil Sud Africain de Recherche en Sciences Humaines, il est mentionné que les politiques de réforme foncière ont été appliquées de manière incohérente dans la région. Aucune des pratiques, qu'elles soient coloniales ou contemporaines, n'ont jamais été uniformes. L'impossibilité d'intégrer la réforme foncière aux questions d'occupation, de programmes de réinstallation et aux politiques d'utilisation efficace des sols – que ce soit au niveau rural ou urbain – fait partie des problèmes fondamentaux qui affectent l'Afrique Australe. Les politiques de réforme foncière devraient aussi s'appliquer aux terres non-agricoles, car les terrains fertiles sont une ressource trop rare dans de nombreux pays et ne devraient pas être mis à la disposition de toutes les personnes souhaitant exploiter la terre dans les zones rurales. 7% uniquement de la terre en Afrique est cultivable. En Afrique Australe, ce pourcentage descend à 6%, le Malawi ayant le pourcentage le plus élevé avec 18%, et le Botswana le plus faible avec 0,5%. Les deux autres pays de la SADC dont le débat foncier est bien connu font partie de la moyenne — il s'agit du Zimbabwe avec un taux de 8% et de la Namibie avec un taux de 1% de terre fertile cultivable.

Les regroupement régionaux, telle que la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC) n'ont jamais émis d'opinion au sujet de la réforme foncière, et encore moins essayé d'aborder cette problématique dans le

cadre d'un protocole adéquat. Il existe des différences importantes au niveau de l'occupation des sols. Par exemple, la majorité des terrains en République Démocratique du Congo (RDC) sont sous régime censitaire, alors qu'au Botswana le régime de terrains publics est en train de disparaître. L'appropriation par l'Etat varie de 100% dans certains pays de la SADC (Mozambique et Zambie) à 1% (Zimbabwe) et 0% (Namibie). En Afrique du Sud, vingt-cinq pourcent de la terre appartient à l'Etat.

La Banque Mondiale et Oxfam sont en faveur de créer de petites exploitations agricoles productives sur des terres repeuplées. La meilleure solution, à leur avis, serait de fournir un financement public par l'intermédiaire de prêts ou de subventions, assortis d'une administration et de services d'extension adéquats sur ces terres repeuplées. L'on donne souvent le Botswana à titre d'exemple pour illustrer la réussite de cette combinaison. En supplément des terres agricoles commerciales qui pourraient être réservées pour la restitution ou le repeuplement, il y a d'autres types de terrains dont on pourrait se servir. L'on peut citer deux exemples, soit les territoires appartenant aux autorités traditionnelles qui sont sous-utilisés ou non-utilisés, et les territoires publics non-productifs. L'on trouve les deux types en Namibie. En 1994, des analystes ont estimé que 28% de tous les territoires cultivables du Malawi étaient en jachère. Les terres cultivées commerciales ne sont pas forcément les seules qui soient disponibles à des fins de restitution.

En Zambie (ainsi qu'au Mozambique et en Angola), tous les territoires privés furent nationalisés après la décolonisation. Le programme de nationalisation en Zambie fut couronné par la Loi Foncière Zambienne de 1975 (Conversion des Titres), en vertu de laquelle le président devenait propriétaire de tous les territoires au nom de son peuple. Les propriétés agricoles privées furent



converties en baux emphytéotiques de 100 ans, et les territoires non-utilisés furent repris par l'Etat. Le gouvernement Zambien fut obligé d'abroger cette loi en 1995 suite aux pressions exercées par les bailleurs de fonds. Depuis lors, ils ont ouvert leurs portes aux agriculteurs blancs Zimbabwéens exilés, les autorisant à cultiver les territoires disponibles, apparemment en propriété libre. Toujours est-il que l'incertitude quant au statut juridique de ces dispositions ne permet pas aux agriculteurs d'emprunter auprès des banques en utilisant les fermes comme garantie. Un projet de Loi Politique Foncière, dont l'élaboration fut annoncée en 2002, devrait jeter la lumière sur les dernières incertitudes une fois finalisée. En attendant, la privatisation des territoires publics suit son cours.

L'absence de territoires publics appartenant à l'Etat et pouvant être utilisés à des fins de repeuplement explique pourquoi les gouvernements Zimbabwéens et Namibiens ont décidé de cibler les propriétés agricoles commerciales privées pour leur programme de redistribution. Au Zimbabwe, les territoires de repeuplement ont été étatisés. En Namibie, la Loi régissant la Réforme de Territoires Agricoles en date de 1995, stipule que les territoires repeuplés sont en propriété libre. Ceci a permis au Président Sam Nujoma d'acquérir des exploitations agricoles à titre personnel. D'autres lois ont été élaborées en vertu desquelles les zones contrôlées par les instances traditionnelles sont propriété publique, en particulier dans le nord du pays.

Dans le cas du Zimbabwe, la Section 57 de la Constitution de la République du Zimbabwe (1979) qui fut négociée à Lancaster House au Royaume Uni (ci-après, la Convention de Lancaster House), pourvoyait le cadre législatif. Cet instrument comprend des dispositions prévoyant 'un vendeur — et un acheteur volontaires', ainsi qu'un financement britannique réservé au repeuplement (tout comme au Kenya et au Swaziland). La Convention de Lancaster House stipulait que la Constitution ne pourrait pas être amendée avant 1990, ce qui fut fait sans tarder par le biais de la Loi portant Amendement de la Constitution du Zimbabwe en date de 1990, et la Loi portant Amendement de la Constitution du Zim-

babwe en date de 1993. Ces deux Lois stipulent que le repeuplement foncier doit être assorti d'indemnités 'équitables' (et non pas 'adéquates'), conformément aux dispositions de la Convention de Lancaster House. Aucune des deux Lois ne donne la définition de ces deux concepts, mais il est entendu qu'indemnités *adéquates* signifie 'valeur marchande', tandis que le terme indemnités *équitables* s'applique uniquement aux montants payables en cas d'améliorations effectuées sur le terrain, et non pas au terrain lui-même. Ces deux Lois portaient amendement de Section 16 de la Constitution, laquelle, en conjonction avec la Loi régissant l'Acquisition Foncière, facilitait l'expropriation de territoires occupés après 2002. Suite au référendum de l'année 2000, l'Association des Anciens Combattants a réclamé des territoires supplémentaires. Les invasions commencèrent sans relâche, bénéficiant cette fois-ci des encouragements ouverts du gouvernement, lequel soutenait le droit des anciens combattants d'occuper les exploitations agricoles commerciales. Le Projet de Loi de 2001 relatif aux Occupants de Territoires Ruraux (les protégeant contre l'Expulsion), fut promulgué en février 2002, interdisant aux agriculteurs commerciaux d'expulser les envahisseurs.

Avant les invasions, la répartition des terres au Zimbabwe était très inégale. En 1911, les exploitations agricoles blanches constituaient 20% de tout le territoire de l'ancienne Rhodésie. En 1931, suite à la promulgation de la Loi sur la Distribution des Terres, 50.8% du territoire appartenait à des blancs. Ces pourcentages sont progressivement tombés à 45% en 1965 (à l'époque de la Déclaration Unilatérale d'Indépendance de la Rhodésie) et à 39% en 1980, mais représentaient tout de même une grande partie des meilleurs territoires agricoles. En 1997, date à laquelle les anciens combattants commencèrent les premières invasions, le pourcentage appartenant à des agriculteurs blancs était de 28%.

La Namibie est le seul pays de la SADC ayant organisé une conférence nationale sur la réforme foncière et la question du territoire. Cette manifestation fut organisée en 1991, et fut suivie par la conférence de la Fédération des Organi-

sations Non-Gouvernementales Namibiennes (NANGOF) à Mariental en 1994. Depuis lors, les processus Namibiens de réforme foncière et de transfert de territoire sont appuyés par la loi. Environ 567 041 ha ont déjà été redistribués. A peu près 7.4% de la surface totale du territoire namibien ont été rachetés par le gouvernement entre 1990–2000 pour installer 30 000 personnes. Contrairement aux autres anciennes colonies, comme le Kenya et le Zimbabwe, les zones agricoles plus marginales de la Namibie, en aval de la Ligne Rouge, étaient utilisées à des fins de réinstallation, loin des terres fertiles du nord qui demeurèrent principalement entre les mains des communautés autochtones.

La Constitution de l'Afrique du Sud en date de 1996, protège les droits fonciers existants et prévoit des réformes foncières. Dans les zones d'exploitation agricole commerciale du pays, il y a environ 40 000 exploitants agricoles commerciaux à plein temps et quelques 20 000 agriculteurs commerciaux à temps partiel. Leur capacité n'est pas uniforme, et il s'avère que 80% de la production agricole totale émane de 25% des agriculteurs. En d'autres termes, 75% de ces agriculteurs ne produisent que 20% des résultats. Il y a également quelque 40 000 petits exploitants agricoles noirs, dont la majorité cultive de la canne à sucre pour l'industrie sucrière du KwaZulu-Natal. Cette province bénéficiant de précipitations régulières et d'un sol de meilleure qualité que dans d'autres parties du pays, il est possible aux agriculteurs de gagner leur vie correctement en cultivant des parcelles de 12–25 ha. Dans les zones sèches du Karoo, où il faut 10 ha de terrain par mouton, ce ne sont que les grandes exploitations agricoles qui sont économiquement viables.

Après les élections de 1994, le processus de restitution des terres en Afrique du Sud a quelque peu ralenti pour les raisons suivantes :

- Toutes les réclamations devaient être ratifiées par un tribunal ;
- Il y avait duplication de certaines fonctions de la Commission chargée de la Restitution des Droits Fonciers et du Ministère



des Affaires Foncières, se traduisant par des inefficacités bureaucratiques et des retards ;

- Le processus d'investigation était compliqué ; et

- La Loi sur les Locataires Travailleurs et la Loi sur la Sécurité et l'Occupation des Sols en date de 1997 comportaient des clauses posant des problèmes.

Bien que la redistribution soit prévue en vertu de Section 25(5) de la Constitution de 1996, le gouvernement actuel applique plutôt les dispositions de la Loi sur le Territoire et l'Assistance en date de 1993. A l'encontre de la politique nationale sur le logement, par exemple, la réforme foncière en Afrique du Sud n'est pas régie par une seule législation. De surcroît, comme dans le cas du Zimbabwe et de la Namibie, l'Afrique du Sud n'est pas dotée d'une stratégie détaillée de développement rural et urbain. En analyse finale, ni la réforme foncière ni le "black economic empowerment" (la responsabilisation économique des noirs) ne sont considérées comme des priorités par le Gouvernement de l'ANC. Ce dernier a décidé plutôt d'accorder la priorité à la transformation des secteurs non-agricoles de l'économie contemporaine.

Bien que tous les gouvernements de la SADC soient dotés de politiques de réforme foncière, celles-ci ne suivent pas le même format et ne sont pas du tout coordonnées d'un pays à l'autre, et ceux malgré une certaine convergence politique en matière de concomitance des marchés. La SADC n'a pas non plus élaboré de politique foncière globale, ni intégré la réforme foncière dans le cadre d'une stratégie élargie de développement rural. Le document de Nepad ne semble pas non plus donner d'avis sur cette problématique. La région aurait besoin d'une politique régionale commune de réforme foncière et d'un protocole de réforme foncière avalisé par les membres de la SADC. De surcroît, un cadre réglementaire partagé permettrait d'améliorer la prévisibilité des politiques qui ont été affectées par les événements imprévisibles au Zimbabwe. Les Etats membres de la SADC ont pu formuler des protocoles sur les ressources hydriques ; Il n'y a pas de raisons pour que la question de la réforme foncière ne soit pas affichée au programme régional d'intégration à l'avenir. (↻)

Willie Breytenbach

Le lien entre l'Approvisionnement en Eau et la Pauvreté: Perspective d'Afrique Australe

Le problème croissant de pénurie d'eau dans la région de la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC) risque de gravement entraver les efforts déployés par les pays pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de leurs peuples. Cette 'crise de l'eau' peut en fait être définie comme un manque d'eau douce facilement accessible. Ces problèmes de disponibilité sont dus à des facteurs de variabilité spatiale (l'eau n'est pas toujours disponible là où on en a le plus besoin) et à des fluctuations temporelles au niveau de l'offre et de la demande d'eau douce. Le résultat est qu'elle n'est pas toujours disponible dans les endroits où on en a besoin. En Afrique Australe, le climat principalement semi-aride se caractérise par des niveaux de précipitations extrêmement variables, ce qui se traduit souvent par des périodes de sécheresse aigue ou, parfois, par des inondations. Ces facteurs, associés à des taux d'évaporation élevés, affectent la quantité d'eau disponible.

Dans la région de la SADC, dotée de 15 systèmes fluviaux, il paraît inévitable que les pays se feront concurrence pour avoir accès à l'eau si l'on considère la croissance démographique et la demande en eau accrue qui s'ensuit. Le renforcement de la coopération régionale par le biais du Protocole Révisé de la SADC sur les Cours d'Eau Partagés ainsi que des initiatives continentales tel que le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (Nepad) peuvent non seulement contribuer à la protection et la gestion des ressources hydrauliques de l'Afrique Australe dans l'intérêt de tous, mais aussi au développement durable, et en particulier la réduction de la pauvreté.

L'élaboration de mesures intégrées ayant pour but explicite la réduction et l'éradication de la pauvreté passera par une sensibilisation élargie de ce que cela signifie d'être pauvre. La pauvreté devrait être traitée comme une notion multidimensionnelle et fondamentalement complexe, comprenant tant l'aspect matériel que non-matériel de la vie des personnes en question. Bien que la

pauvreté au niveau des revenus soit l'aspect le plus évident de la vie des personnes les plus démunies, ce n'est certainement pas le seul. La pauvreté est composée de divers éléments tels que le manque d'alimentation et d'hébergement adéquats, le manque d'accès à l'électricité, aux cliniques et aux établissements scolaires; l'absence d'un réseau d'aide sociale, le manque d'accès aux ressources naturelles, et l'absence de la liberté de choisir et d'expression. Les personnes démunies sont aussi plus susceptibles aux perturbations économiques, et les plus vulnérables en cas de catastrophes naturelles. Elles font souvent l'objet de mauvais traitement de la part d'institutions étatiques et civiles, et ne sont pas en mesure d'influencer les décisions qui affectent leur vie de façon significative. Cette description de la pauvreté illustre un type de raisonnement qui ressort clairement, par exemple, dans les Objectifs de Développement du Millénaire des Nations Unies (ODM), dont le but est de traiter toute la gamme des effets de la pauvreté.

Si l'on reconnaît que la pauvreté est un concept multidimensionnel, il faut que le véhicule proposé pour lutter contre la pauvreté, soit le développement, traite la gamme entière de ces problématiques. La pauvreté et le développement représentent par conséquent les deux côtés de la pièce. Ce fait est illustré dans le rôle que la réduction de la pauvreté peut jouer en tant qu'outil principal de lutte contre le sous-développement actuel du continent, en appliquant des stratégies avalisées par Nepad. C'est alors que la question de la sécurité de l'eau devient extrêmement pertinente.

Le concept de sécurité de l'eau est principalement lié à la question de l'accès vital qu'ont certaines personnes à des ressources d'eau fiables et aux services. La sécurité de l'eau sous-entend que les personnes bénéficient d'un accès constant aux ressources en eau et à des services suffisants pour répondre à leurs besoins de base sans interruption ; peuvent tirer parti de toutes les opportunités que les ressources



hydriques représentent ; sont à l'abri des dangers liés à la consommation de l'eau et qu'elles bénéficient de recours équitables en cas de différends relatifs à la question de l'eau. Ce concept est composé de deux dimensions : soit la dimension "ressource" (telle que la pénurie d'eau, la qualité de l'eau, ou l'impact des inondations ou de la sécheresse) et la dimension "humaine" (par exemple des différends liés à l'affectation des ressources hydriques, le manque de connaissances, ou le manque de capital requis pour assurer la gestion efficace des ressources hydriques). Ainsi, la sécurité de l'eau crée des liens entre la problématique de la gestion des ressources hydriques et des problèmes variés environnementaux et de développement.

La question de l'eau fait partie des éléments fondamentaux dont dépend la prospérité nationale. Aucune autre intervention ne peut avoir un plus grand impact global sur le développement économique et la santé publique que l'approvisionnement en eau potable et en services adéquats d'assainissement. La sécurité de l'eau est critique à tous les niveaux de la société. Comment expliquer ceci ? En premier lieu, l'eau contribue au bien-être économique en améliorant la sécurité alimentaire, mais joue aussi un rôle critique au niveau de la production industrielle, la génération de courant et le transport. Deuxièmement, l'eau contribue au développement social ou humain, principalement en améliorant la santé des personnes. Comme ceci est illustré dans les ODM, l'amélioration de l'approvisionnement en eau et la réduction du fardeau sanitaire demeurent une priorité dans la lutte universelle contre la pauvreté. Troisièmement, l'eau

contribue à la conservation et à la régénération environnementales. Les ressources hydriques font partie intégrante de la dynamique de divers processus écologiques. Les zones humides et les zones inondables, en particulier, ont un rôle important à jouer dans la conservation de la biodiversité et le fonctionnement global de l'environnement. La pérennité de l'environnement contribue au bien-être général, mais ce sont surtout les plus démunis qui en bénéficient directement, car bon nombre d'entre eux dépendent uniquement de l'environnement naturel pour leur survie.

D'après le Département chargé de la question de l'Eau au sein de la SADC (WD), la pauvreté a connu une croissance continue dans la région, sans qu'il ne soit prévu que le nombre de pauvres ne diminue dans un avenir proche. L'approvisionnement en eau est l'élément clé qui permettra d'inverser cette tendance et de répondre au but de développement fondamental de la SADC qu'est la réduction de la pauvreté. Étant donné que la région est desservie par plusieurs systèmes fluviaux partagés, l'utilisation durable et équilibrée de ces ressources d'eau douce est critique non seulement par rapport au développement économique et à l'intégration régionale, mais surtout pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau de toute la région.

La vision de la WD de la SADC en matière d'eau met l'accent sur l'importance d'une collaboration et intégration accrues entre les membres de la SADC pour assurer le développement socio-économique

significatif de la région. Il existe plusieurs conventions bilatérales et multilatérales visant à faciliter la coopération au sein de la région des bassins fluviaux. L'on peut citer par exemple les commissions des bassins fluviaux d'Orange, du Limpopo et de l'Okavango ; une série de Commissions Techniques Mixtes Permanentes, tel que le Projet du Lesotho Highland Water ; et le Programme d'Action pour le Fleuve Commun du Zambèze (ZACPLAN). Il demeure que la région n'est pas encore parvenue à une coopération et coordination effectives.

La signature du Protocole d'Accord de la SADC sur les Cours D'eaux Partagés le 28 août 1995 est une avancée importante en matière d'intégration. Ce Protocole fut ultérieurement révisé et signé par 13 des 14 états-membres de la SADC le 7 août 2000. Le Protocole Révisé vise à renforcer la collaboration par rapport à l'utilisation et à la gestion judicieuses et coordonnées des bassins fluviaux partagés de la SADC, afin que ces ressources soient partagées de manière équitable, pour le bien-être de tous. Malgré ces progrès, les défis auxquels la SADC est confrontée dans le secteur de l'eau sont immenses, et ne seront pas faciles à relever (voir encart). La faiblesse institutionnelle de la SADC en tant qu'organisation est l'un des plus grands obstacles à la sécurité de l'eau et à la gestion efficace des ressources hydriques. Il y a aussi le manque d'orientations et de stratégies harmonisées, non seulement pour avoir une vision à long-terme concernant le développement et la gestion des ressources hydriques de la région de la SADC, mais aussi en tant que guides d'interventions

(suite de la p.8)

Conditions requises pour le développement et la gestion du secteur hydrique de la SADC

- Amélioration des cadres juridique et réglementaire aux niveaux national et régional pour assurer des politiques et des lois harmonisées, et une cohérence par rapport aux principes internationaux régissant le secteur de l'eau.
- Renforcer les institutions des Cours d'eau partagés afin de faciliter l'élaboration de programmes détaillés et intégrés couvrant tous les bassins.
- Renforcer les capacités afin d'élaborer des orientations à long terme, comprenant des incitations monétaires encourageant la conservation et l'utilisation durable des ressources hydriques.
- Améliorer la base de connaissances sur les ressources hydriques par le biais de meilleurs systèmes de collecte, de gestion et de diffusion de l'information; élaboration d'outils de recherche et technologie.
- Sensibiliser, éduquer et informer le public sur la situation relative aux ressources hydriques, ainsi que sur les retombées économiques, sociales, environnementales et administratives du secteur de l'eau. Parallèlement, il faut apprendre au public de maintenir la qualité de l'eau, et que la contamination entraîne des maladies hydriques qui affectent la santé et la productivité humaines.
- Promouvoir la participation du public dans la formulation et la mise en œuvre de politiques et de programmes.
- Promouvoir le développement d'une infrastructure hydrique stratégique.



stratégiques à court et moyen terme prenant en compte l'eau en tant que ressource stratégique. Ce dernier est dû principalement à l'absence de données fiables.

La capacité d'exploiter les ressources hydriques et d'assurer un approvisionnement constant dépend largement de la construction d'infrastructures à grande échelle, tels que des réservoirs. Ces investissements en infrastructure sont nécessaires dans tout le monde en développement, malgré le fait que certains projets aient dans le passé souvent entraîné des coûts financiers, sociaux et environnementaux très élevés.

Le Protocole reconnaît qu'il est nécessaire d'améliorer l'approvisionnement en eau dans la région. Des études menées récemment ont démontré qu'en moyenne 60% des personnes vivant dans des zones rurales dans la région de la SADC n'ont toujours pas accès à des sources d'eau potable fiables et saines. Ceci alors que l'Afrique du Sud et le Zimbabwe se partagent 752 réservoirs ; alors que les neuf autres pays de la région n'en ont que 55 en tout. Il est par conséquent nécessaire de développer l'infrastructure hydrique de ces derniers. Les pays les plus humides de la région, comme l'Angola, la République Démocratique du Congo (RDC), le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie, et la Zambie, font partie des pays dont ayant le moins de réservoirs au monde. Les pays de la région les plus développés sur le plan économique — l'Afrique du Sud, le Botswana, et la Namibie — ont un manque d'eau et doivent

développer des systèmes de transfert d'eau inter-bassins pour maintenir leur croissance économique. Ceci devrait être suffisant pour encourager l'intégration entre les pays, et pour formuler des programmes d'infrastructure stratégique régionaux en matière de stockage d'eau, du transfert de l'eau, d'irrigation, d'atténuation de la sécheresse et de maîtrise des inondations.

Il ne fait aucun doute que l'eau douce est source de vie. C'est un besoin qui se fait ressentir à tous les niveaux de la société. Il n'est de ce fait pas surprenant que la réalisation de tous les ODM (en particulier l'éradication de la famine et de la pauvreté, et la pérennité de l'environnement) dépend fondamentalement de l'amélioration de l'approvisionnement et de la gestion de l'eau, ainsi que des stratégies qui seront conçues par Nepad pour lutter contre le sous-développement actuel du continent. L'eau est à la base de toute initiative de développement — sécurité alimentaire, alimentation en électricité, santé, croissance économique et régénération de l'environnement. L'eau est aussi l'une des raisons principales de l'intégration régionale, car c'est l'élément central vital du développement équitable et durable. Par conséquent, tout investissement dans l'approvisionnement en eau constitue un investissement dans les perspectives de développement de la région.

Mapule Kgomongoe



Echanges Agricoles et Sécurité Alimentaire dans la SADC

Que ce soit au niveau multilatéral ou national, le secteur des échanges agricoles fait partie des secteurs les plus délicats de toute économie régionale, car il attire toutes formes de protectionnisme ouvert et de distortion. La paranoïa affichée par la plupart des gouvernements en ce qui concerne les échanges agricoles découle en partie des liens étroits entre ce secteur et la sécurité alimentaire, et les implications qui s'ensuivent quant à la stabilité sociale et politique.

Etant donné que la majorité des économies de la SADC dépendent principalement du secteur agricole, l'on ne peut trop insister sur l'importance de l'agriculture et des échanges agricoles dans la région.

Tendances des Echanges Agricoles

Les échanges entre les pays de la SADC représentent environ 20% des échanges globaux de la région. Dans l'ensemble, la région est un exportateur net de produits agricoles ; les importations de produits agricoles sont en général inférieures aux exportations. Toutefois, depuis que l'on a misé sur les échanges en tant que véhicule potentiel de développement économique régional, les échanges agricoles entre les membres de la SADC ont augmenté.

L'Union Douanière d'Afrique Australe (SACU), avec le Zimbabwe, représente environ 94% du total des exportations régionales. L'Afrique du Sud, qui est l'économie la plus importante de la région, génère à peu près 75% du produit intérieur brut de la région (PIB), et domine en fait les échanges intra-SADC. Les échanges agricoles ne représentent qu'une partie relativement modeste de son PIB total, tandis que ses exportations régionales dépassent de loin ses importations. Le Botswana, la Namibie, le Swaziland et le Zimbabwe sont les plus gros importateurs de produits sud-africains.

Une étude menée par la Fondation pour la Recherche Economique et Sociale (FRES) dans cinq pays de la SADC indique que la Tanzanie importe plus qu'elle n'exporte dans la région de la SADC, bien



qu'il s'agisse d'un pays riche en produits agricoles. Les échanges avec la région augmentent progressivement grâce à la libéralisation des échanges et aux processus d'intégration régionale, mais le commerce avec la SADC est toujours en deçà de son potentiel. Dans le cas du Malawi, les échanges régionaux sont en général faible et en baisse, car ses marchés les plus importants sont l'Europe et les Etats Unis d'Amérique. La Zambie par contre, a connu une augmentation positive au niveau des exportations de produits agricoles non traditionnels (telles que les fleurs) et une hausse du nombre total d'importations de produits de base et de produits transformés en provenance de la SACU.

Des données récentes concernant la Namibie, démontrent qu'environ 83% de ses échanges se font avec des membres de la SACU, l'Afrique du Sud étant son plus gros marché ; seuls 7% de ses échanges agricoles et alimentaires sont avec des pays non-membres de la SADC et 10% avec des pays tiers. Toutefois, le commerce entre la Namibie et l'Angola est en plein essor et pourrait se développer de façon assez importante. A l'heure actuelle l'Angola n'exporte pas de produits agricoles vers le reste des pays de la SADC, et importe des produits alimentaires uniquement en provenance de la SACU. Le Mozambique a plus d'échanges avec les pays de la SACU qu'avec d'autres membres de la SADC et des pays tiers, signifiant que certains analystes le considère comme un État naturel de la SACU.

Les produits agricoles les plus commercialisés comprennent le tabac, le thé, le sucre, le maïs, le coton et le bois d'œuvre. Certains pays de la SADC ne faisant pas partie de la SACU, sont producteurs de marchandises compétitives, telle que la nourriture, les boissons, le tabac et le fil en coton. Il est néanmoins décourageant de voir que bien que ces marchandises sont produites dans la région, l'Afrique du Sud les importe généralement d'autres parties du monde. Ce n'est malheureusement pas le seul pays qui se comporte ainsi, car la SACU, la Tanzanie et l'Ile Maurice font la même chose. Cette situation s'explique par les niveaux prohibitifs de protection tarifaire dans la région (comme ceci est expliqué ci-dessous), qui découragent en fait les pays d'importer des biens produits par d'autres États de la SADC.

La SADC est-elle en mesure de se nourrir?

La région de la SADC n'est pas homogène quant aux niveaux de développement économique, au climat, à la géographie et aux ressources naturelles. La Tanzanie, le Mozambique, la République Démocratique du Congo (RDC), l'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud ont la chance d'être dotées de ports, tandis que le Malawi, la Zambie, le Zimbabwe et le Botswana sont des pays enclavés. De surcroît, la moitié des États-Membres de la SADC fait partie de la liste des Pays les Moins Avancés des Nations Unies — la RDC, le Lesotho, l'Angola, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie.

Il existe néanmoins un potentiel énorme d'améliorer les échanges agricoles entre pays de la SADC. Les différents climats de la région permettent de cultiver une gamme variée de produits et de disposer de plusieurs saisons de récolte, ce qui se traduit par une vulnérabilité variable face aux crises alimentaires. Les écarts au niveau des ressources peuvent être exploités pour éviter que la région ne souffre de famine en faisant des échanges avisés. Les pays 'riches' en produits de consommation, comme l'Afrique du Sud, la Tanzanie et éventuellement le Zimbabwe (qui auparavant était le grenier de la SADC) devraient prévoir d'accroître leur production afin d'approvisionner des pays comme le Botswana et la Namibie, qui disposent de peu de terres cultivables mais qui ont un avantage comparé dans le secteur de l'élevage de bétail et l'exportation de viande de bœuf. Les capacités de fabrication varient aussi d'un pays à un autre, ce qui devrait permettre à des pays comme l'Afrique du Sud d'importer des matières premières et d'exporter les produits agricoles transformés vers d'autres pays de la région.

Il est décevant de voir qu'au cours des trois dernières années, au moins quatre pays de la SADC — soit le Lesotho, le Malawi, le Zimbabwe et la Zambie — ont du faire appel à la communauté internationale pour éviter de graves crises alimentaires suite à la sécheresse. Connaissant les potentialités de la région dans ce domaine, il est dommage que des États de la SADC aient besoin de demander une aide alimentaire internationale. Les pénuries alimentaires d'un pays devraient pouvoir être compensées facilement par les excédents

d'un autre pays de la région.

D'après des études menées par le Réseau d'Analyse des Politiques sur l'Alimentation, l'Agriculture et les Ressources Naturelles (FRANRPAN), le Botswana, le Lesotho, la Namibie et de temps à autres le Swaziland, importent régulièrement des grandes quantités de maïs afin de répondre à leur demande annuelle. Ceci représente une demande à l'exportation assez importante pour les pays fournisseurs. Seule l'Afrique du Sud, d'où provient environ la moitié de la production totale de maïs de la SADC, est en mesure de faire face à la demande nationale localement.

Une étude menée par FANRPAN pour analyser la crise alimentaire de 2002 dans la région, a permis de voir que dans la plupart des pays et au niveau régional, les plans de gestion des catastrophes et les plans d'urgence soit n'existaient pas ou étaient inadéquats, malgré les avertissements émanant de sources nationales et régionales. Heureusement, l'intervention humanitaire de la part de pays individuels, de la région et de la communauté internationale a permis d'éviter une catastrophe humanitaire dans la région de la SADC. Cette crise a permis aux gouvernements de prendre concrètement conscience du fait qu'il est important d'encourager le secteur privé, tant au niveau formel qu'informel, à intervenir afin de combler les déficits alimentaires nationaux. Dans ce but, il est nécessaire de créer un environnement commercial non-restrictif, qui soit propice à l'importation efficace et opportune de denrées alimentaires, en particulier de nourriture de base comme le maïs. Dans le cas du Zimbabwe, le contrôle des prix sur les produits de base a aggravé la situation, se traduisant par une crise alimentaire grave. La plupart des denrées alimentaires sont vendues illégalement sur le marché noir à des prix exorbitants, et bon nombre de commerçants sans scrupules profitent de la situation pour faire un profit. Les disponibilités alimentaires sont stockées pour accroître la situation de manque et faire augmenter les prix. Malgré cela, il existe toujours des politiques d'intervention inadéquates qui risquent de se traduire par des échecs sur le marché national et aggraver la crise alimentaire.

En Afrique Australe, les échanges transfrontaliers informels jouent un rôle

(suite de la p. 10)

important dans le mouvement de denrées alimentaires de zones d'excédents vers des zones de déficit. Cette pratique permet à de nombreux foyers démunis de survivre et crée un revenu pour les commerçants. Les effets de la crise alimentaire humanitaire ont été en partie atténués grâce aux volumes élevés d'échanges transfrontaliers informels au Malawi et en Zambie. Bien que ce secteur ait connu des évolutions positives, tel que le regroupement de commerçants informels en associations (comme l'Association des Commerçants Transfrontaliers au Zimbabwe), pour leur assurer une meilleure visibilité et un financement, les politiques commerciales courantes telles que les conditions d'obtention de visas et les procédures douanières imposent trop de contraintes au secteur d'échanges officiel.

Enjeux et Opportunités de Croissance

Les échanges agricoles intra-SADC ont sans aucun doute un potentiel de croissance important, malgré le fait que le contexte économique actuel soit rempli d'obstacles et de goulots d'étranglement qui, conjugués, posent des problèmes de taille, mais pas insurmontables. Les obstacles en question comprennent les barrières douanières et non-tarifaires; les problèmes macro-économiques; déséquilibre au niveau de la balance commerciale; difficultés liées à l'intégration régionale; les frais de transport et les faiblesses au niveau de l'offre.

Barrières douanières et non-tarifaires

Malgré les avancées considérables qui ont été réalisées au niveau de l'intégration régionale et des réformes commerciales, les pays de la SADC continuent à imposer des tarifs élevés, ainsi que des barrières non-tarifaires et techniques aux échanges agricoles interfrontaliers au sein de la région. D'après les sondages qui ont été effectués, ces barrières consistent de procédures douanières compliquées, d'une lourde bureaucratie, d'une inefficacité générale, de la corruption, et de retards excessifs aux postes de frontières et dans les ports, qui se traduisent par des coûts supplémentaires énormes au niveau des échanges transfrontaliers.

Dans le cas de l'Afrique du Sud, les importateurs exigent un courant très con-

stant de produits frais de haute qualité, ce qui est considéré comme un obstacle supplémentaire à surmonter au niveau des échanges régionaux. Il est bien sûr nécessaire de disposer de certaines normes, pour préserver la santé des consommateurs et protéger l'environnement, mais en insistant trop sur la conformité l'on court le risque de limiter l'accès de certains pays aux marchés. Il est nécessaire d'harmoniser les normes relatives aux produits afin d'éviter des exigences locales excessivement protectionnistes, et s'assurer qu'elles soient conformes aux dispositions des conventions de l'Organisation Mondiale du Commerce relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que l'harmonisation et la réciprocité.

Le manque de coordination des systèmes fiscaux de la SADC est un autre facteur qui empêche de réaliser le plein potentiel économique de la libéralisation des échanges et de l'intégration régionale. Les activités de contrebande massive de

Il y a des liens étroits entre les frais de transport et la croissance économique car plus les frais d'importation d'un pays sont élevés, moins ce pays encaisse pour ses exportations.

bière d'Afrique du Sud vers le Mozambique et de contrebande de tabac d'Afrique du Sud vers le Zimbabwe font partie des retombées négatives du manque d'harmonisation fiscale.

Problèmes macro-économiques

Bien que la plupart des économies d'Afrique Australes aient mis en œuvre des réformes économiques douloureuses dans le cadre des programmes d'ajustement structurel au cours des années 80, certains vestiges des anciens systèmes demeurent, telle que l'industrialisation axée sur la substitution des importations par opposition à la croissance par les exportations. L'on retrouve de temps à autres des tendances de développement extérieur, ce qui

exprime en fait une faiblesse de la part de nombreux responsables politiques.

Les problématiques macroéconomiques suivantes ont été cernées en tant qu'obstacles aux échanges intra-agricoles : problèmes de taux de change (surévaluation des monnaies créant un marché noir très lucratif, qui se traduit par un manque de devises lié aux activités de spéculation des agents économiques) ; règles d'origine prohibitives ; manque de diversification des marchandises négociables ; interventions gouvernementales inadéquates sur le marché (par le biais du contrôle des prix) ; soutien inadéquat au secteur d'échanges informels transfrontaliers ; et manque d'harmonisation des politiques commerciales.

Déséquilibres existants au niveau de la Balance Commerciale

Les courants d'échange dans la région ont tendance à favoriser les pays appartenant à la SACU, en particulier l'Afrique du Sud. Bien que ce dernier ait ouvert son marché aux fournisseurs régionaux (dont la plupart paient des tarifs faibles conformément au principe d'asymétrie), la part l'Afrique du Sud au niveau des échanges intra-SADC est passée de 75% à environ 80% de 1995 à 2000. Ce déséquilibre commercial flagrant inquiète certains gouvernements qui ne souhaitent pas accélérer la libéralisation des échanges régionaux, car ils craignent que leurs industries ne soient pas en mesure de faire face à la concurrence sud-africaine, ce qui ralentit la libéralisation et impacte négativement sur les échanges intra-agricoles.

Problèmes liés à l'Intégration Régionale

L'Afrique Australe est inondée d'une multitude d'initiatives et d'organisations régionales d'intégration. En sus de la SADC, il y a le Marché Commun d'Afrique de l'Est et Australe (COMESA); la SACU; la Communauté d'Afrique de l'Est (UNECA); la Commission de l'Océan Indien (COI); l'initiative du Bassin de l'Océan Indien (IOR); les Initiatives Transfrontalières (CBI) et la Zone Monétaire Commune (ZMC). En supplément, plusieurs accords commerciaux bilatéraux ont été passés entre les Etats de la SADC.

Cette tendance pose certains problèmes



car les pays qui sont signataires de plusieurs accords commerciaux régionaux sont obligés de se conformer, entre autres, à divers barèmes de réduction tarifaires et règles d'origine. Par exemple, le Malawi adhère à des accords régionaux et bilatéraux qui se recouvrent mais dont les programmes de libéralisation des échanges varient, ce qui complique son régime commercial et affecte sa performance.

Frais de Transport

Un nombre important de sondages ont démontré que le secteur du transport était un domaine clé à cause de l'impact direct qu'il avait sur la compétitivité commerciale d'un pays ou d'une région. Il y a des liens étroits entre les frais de transport et la croissance économique car plus les frais d'importation d'un pays sont élevés, moins

ce pays encaisse pour ses exportations. Dans le cas de la SADC, le transport est une barrière qui entrave la croissance des échanges agricoles, d'autant plus que les produits agricoles sont en général volumineux. L'inefficacité du système de transport est liée au manque d'investissement au niveau de l'infrastructure et de la maintenance. Ceci signifie qu'il est nécessaire d'assurer la rénovation des réseaux ferroviaires et des trains ainsi que la maintenance du réseau routier sur une base continue.

Certains pays de la région sont dotés de réseaux de transport nationaux inadéquats, en particulier dans les zones rurales. La majorité des petits exploitants ont des difficultés pour le transport de leur marchandise vers les marchés, ce qui ne les motive pas pour augmenter la production. Au niveau national, les problèmes

de livraison des marchandises par la route ou le chemin de fer rend l'approvisionnement des pays de la région trop onéreux. Cette situation se traduit par une réduction des exportations agricoles et du prix des denrées alimentaires. Au Zimbabwe, l'effondrement récent de l'économie a eu de graves répercussions sur le réseau de transport et les autres infrastructures. La plus grande partie des produits agricoles du pays est transportée à partir des ports maritimes par voie ferrée. Le réseau ferroviaire national du Zimbabwe n'a pas les moyens de financer la modernisation de ses voies ferrées et de ses trains, ce qui impacte négativement sur la livraison du maïs importé et de l'aide alimentaire dans diverses parties du pays, mettant de nombreuses vies en danger.

Les vestiges du colonialisme ont affecté les réseaux de transport d'Afrique Australe

Adhésion aux Regroupements Régionaux d'Afrique Australe

<i>Pays</i>	<i>SACU</i>	<i>ZMC</i>	<i>SADC</i>	<i>COMESA</i>	<i>CBI</i>
Angola			X	X	
Botswana	X		X		
RDC			X	X	
Lesotho	X	X	X		
Malawi			X	X	X
Maurice			X	X	X
Mozambique			X		X
Namibie	X	X	X	X	
Seychelles			X	X	X
Afrique du Sud	X	X	X		
Swaziland	X	X	X	X	X
Tanzanie			X		X
Zambie			X	X	X
Zimbabwe			X	X	X

Fondation pour la Recherche Economique et Sociale



(et du reste du continent), lesquels sont plus adaptés aux besoins des marchés étrangers qu'à ceux du commerce intra-régional. C'est pour cela et d'autres raisons, que la plupart des pays préfèrent exporter vers l'Europe, ce qui est plus rapide et moins onéreux, que d'exporter vers les pays voisins. De surcroît les écarts de prix entre le fret routier et aérien signifient qu'il est moins coûteux, par exemple, pour un fabricant de Gauteng d'envoyer du maïs vers un port du Golf des Etats Unis d'Amérique via Durban par voie maritime, que d'exporter vers des pays de la SADC, y compris l'Angola, la Zambie, le Zimbabwe et la Tanzanie par la route. Cette situation illustre bien l'importance d'améliorer les liaisons afin d'appuyer l'intégration régionale en profondeur et le commerce international.

Faiblesses au niveau de l'offre

En plus des problèmes au niveau de la demande, les pays africains ont une pléthore de défis à surmonter afin de tirer profit des opportunités d'accès aux marchés pour leurs produits agricoles tant aux niveaux régional qu'international. La SADC n'est pas une exception. Un nombre considérable de pays de la région (notamment la Tanzanie, le Malawi et la Zambie) ont plus de problèmes au niveau de l'offre que des barrières commerciales internationales, qui entravent leurs exportations agricoles.

Les contraintes principales auxquelles la croissance de la production et des exportations est confrontée sont le manque de capacité pour enrayer la propagation des maladies comme la fièvre aphteuse ; l'incapacité de fournir des produits d'assez bonne qualité et correctement conditionnés ; une infrastructure et des services commerciaux inadéquates ; installations de stockage et de marketing déficientes ; inefficacité au niveau de la manutention ; coûts d'énergie élevés ; réseaux de télécommunications médiocres ; utilisation insuffisante des nouvelles technologies et courant d'approvisionnement irrégulier. Tous ces facteurs se traduisent par une perte de part de marché en faveur de tierces parties plus compétitives.

On aurait besoin d'investissements substantiels dans des intrants comme les graines, les engrais et l'équipement pour accroître la production de produits

agricoles de base ainsi que de produits non-traditionnels comme les épices et les fleurs.

Perspectives d'avenir

Il est rassurant de savoir qu'aucun des obstacles aux échanges agricoles intra-SADC mentionnés ci-dessus n'est insurmontable. Il y a certaines nouvelles évolutions qui présagent que la région de la SADC a le potentiel de se développer et d'assurer sa sécurité alimentaire.

Il y a tout d'abord le Protocole Commercial de la SADC, qui fut adopté en 1986 et qui est entré en vigueur en 2000, qui devrait changer la donne économique de la région. En vertu de ce protocole, les membres s'engagent à la libéralisation progressive des échanges intra-régionaux.

L'on retrouve de temps à autres des tendances de développement extérieur, ce qui exprime en fait une faiblesse de la part de nombreux responsables politiques.

Il est prévu de mettre en place une zone de libre-échange à l'horizon 2008, qui serait suivie par la création d'une union douanière d'ici l'an 2012. Le protocole a pour objectifs la libéralisation accrue des échanges intra-régionaux de biens et de services ; d'assurer l'efficacité de la production ; de contribuer à l'amélioration du climat économique pour favoriser les investissements nationaux, transfrontaliers et étrangers ; ainsi que d'optimiser le développement économique, la diversification et l'industrialisation de la région. Le protocole comprend aussi des dispositions détaillées relatives aux règles d'origine, et en appelle à l'harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires ainsi que des règlements techniques. Il est anticipé qu'à l'horizon 2008 plus de 85% des échanges au sein de la SADC seront exonérés de droits. Les autres droits de douane qui s'appliquent aux produits plus fragiles comme le sucre et le coton devraient être éliminés courant 2008 — 2012.

La mise en œuvre efficace du protocole

devrait sans aucun doute se traduire par l'augmentation des échanges intra-régionaux pour passer des niveaux actuels de 20% à 35% d'ici 2008. Le processus de réduction des droits de douane est entamé, ce qui devrait accroître l'accès des produits agricoles aux marchés. Il est possible que ceci serve d'incitation pour augmenter la production, ce qui améliorera la sécurité alimentaire.

En deuxième lieu, ceci a permis de sensibiliser les dirigeants au fait que la libéralisation tarifaire en soi ne sera pas suffisante pour assurer la croissance des échanges, qui se traduirait à son tour par l'amélioration des conditions de vie des peuples. Les chercheurs sur la question des échanges intra-SADC s'entendent pour dire qu'il faudrait mettre l'accent sur l'amélioration de l'infrastructure régionale et des services (transport, télécommunications et finances), le renforcement des institutions pour lutter contre leurs faiblesses (corruption, régimes douaniers et fiscaux inefficaces et manque de facilitation du transport) pour compléter la libéralisation tarifaire. Quelques dirigeants régionaux ont déjà fait preuve d'un engagement politique considérable envers ce programme d'action plus complet. La réussite des couloirs de Maputo et du Trans-Kalahari sert d'exemple resplendissant pour toute la région.

En conclusion, bien qu'il demeure beaucoup à faire, l'on peut se permettre d'être optimistes. En moyenne, les pays de la SADC ont effectué des changements de politiques positifs, mettant l'accent sur la croissance par les exportations, se qui s'inscrit dans la droite ligne de leurs objectifs d'harmonisation des politiques commerciales de la région. Ceci devrait permettre de concrétiser la vision dont il est question dans le protocole commercial de la SADC, ainsi que les modalités d'autres accords de libre-échange régionaux et internationaux. A titre d'exemple, il semblerait que la Tanzanie, la Zambie et le Malawi aient déjà libéralisé leurs systèmes de change et de tarification, et aboli l'entente pan-territoriale sur les prix, et l'uniformité des prix par les conseils agricoles. Les gouvernements de la région ont aussi progressivement arrêté d'intervenir de manière intempestive dans le cycle de production, le marketing et la distribution agricoles. 

Nkululeko Khumalo



CEDEAO: Ouvre la voie à l'intégration régionale de la SADC

Le libre mouvement de personnes et de marchandises de Lagos à Abidjan, sans visa ni formalités aux postes de frontières, est devenu réalité au sein de la Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Avril 2000. L'utilisation d'un passeport commun depuis 1999, a contribué à renforcer le sentiment de citoyenneté des ressortissants de la CEDEAO ainsi qu'à sensibiliser les peuples au processus d'intégration régionale. Cette initiative d'incorporation a pour but de stimuler la croissance économique, le développement et la stabilité politique en augmentant les échanges intra-régionaux, les investissements transfrontaliers et les institutions communes, ce qui rendrait la région plus compétitive sur le marché global. La CEDEAO et la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), sont considérées comme des exemples positifs d'intégration régionale en Afrique, car ce sont les seuls regroupements économiques au sein desquels les échanges intra-communautaires représentaient plus de 10% des exportations totales en 2002, soit 17% et 22% respectivement. Les retombées économiques liées à l'application coordonnée d'instruments régionaux sont illustrées par des initiatives tel que le Trans-Kalahari Corridor en Afrique Australe et le projet de construction d'un gazoduc en Afrique de l'Ouest.

Le traité portant création d'une Union Economique en Afrique de l'Ouest fut ratifié à Lagos, au Nigéria, le 28 Mai 1975, et les protocoles régissant les institutions de la CEDEAO furent signés le 5 Novembre 1976. Le protocole amendé fut formalisé le 25 Juillet 1993. La CEDEAO comprend 15 membres d'Afrique de l'Ouest, notamment le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Au niveau de la coopération politique, les instruments adoptés par la CEDEAO sont beaucoup plus sophistiqués que ceux qui s'appliquent à d'autres organes régionaux Africains. Les Protocoles de Défense en date du 22 Avril 1978 et du 14 Décembre 1981, qui furent introduits et promus par le Nigéria, confèrent à la CEDEAO un droit limité d'ingérence dans les affaires intérieures de ses états

La SADC est en retard sur la CEDEAO dans le domaine de la mise sur pied d'institutions politiques et la résolution des conflits.

membres. Ces dispositions ont facilité la résolution de conflits au niveau régional au Libéria et en Sierra Léone par l'intermédiaire du Groupe de Surveillance de la Paix de la CEDEAO (ECOMOG). En Juillet 1991, les états membres ont adopté les Principes de Bonne Gouvernance de la CEDEAO en ratifiant une déclaration en vertu de laquelle ils s'engagent à respecter la démocratie et l'Etat de Droit. De surcroît, les états membres ont ratifié le 10 Décembre 1999, un protocole portant création d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits, ainsi que le maintien de la paix et de la sécurité, renforçant ainsi le mandat de l'ECOMOG. Ces engagements furent appliqués ou concrétisés au mois de Septembre 2003, lorsque les Chefs d'Etats de la CEDEAO ont dû intervenir à Sao-Tomé et Principe pour rétablir le Président Fradique de Menendez au pouvoir suite à un coup militaire contre son gouvernement.

L'organe de la SADC chargé des Politiques, de la Défense et de la Sécurité (OPDS) fut créé le 28 Juin 1996, mais est resté inactif pendant plusieurs années suite à un malentendu concernant son rôle vis-à-vis des structures générales de la SADC. Cet organe fut intégré aux autres institutions de la SADC le 9 Mars 2001. L'OPDS n'est pas encore entré en vigueur, alors que depuis sa création, la région de la SADC a été secouée par une série de conflits (en République Démocratique du Congo (RDC), au Lesotho et au Zimbabwe), que la SADC n'a pas été en mesure de résoudre collectivement. Parallèlement, les institutions de la SADC sont affaiblies par un manque de leadership politique. Sur le plan économique, l'Afrique du Sud

qui représente 75% du PIB de la région, semble être le candidat de choix. Pourtant elle n'a pas encore obtenu ce statut de leader car bon nombre des états membres de la SADC lui reprochent sa supériorité économique. Par comparaison, le Nigéria qui représente environ 51% du PIB de la CEDEAO, est également le leader politique et militaire de sa région. Le cadre politique de la CEDEAO à l'encontre de celui de la SADC, est axé sur la résolution de problèmes régionaux bien particuliers affectant les états membres, et sur l'instauration d'un niveau minimum de stabilité avant de se développer sur le plan économique. Suite à plusieurs années difficiles, la SADC a décidé de se sortir de son inertie et a initié la réforme vitale de ses structures, mettant en place des Organes Directeurs au sein de son Secrétariat à Gaborone. Il est intéressant de voir qu'à son niveau, la CEDEAO semble avoir établi un cadre institutionnel étendu, dont les attributions couvrent des domaines tel que le financement régional du développement, les ressources énergétiques et même la création en Février 2003, d'un réseau de renseignement sous-régional pour lutter contre le trafic de stupéfiants. Le Secrétaire de la CEDEAO, tout comme son homologue de la SADC, n'est pas formellement autonome, mais est responsable de la gestion du Secrétariat sous la supervision du Conseil des Ministres. Toutefois, le Secrétaire Exécutif rédige des projets de lois devant être adoptés par le Conseil, participe activement aux pourparlers régionaux pour le maintien de la paix, coordonne les politiques et négociations commerciales au nom de la CEDEAO. Le parlement de la Communauté est sis à Abuja, et est doté de pouvoirs consultatifs restreints, tel que l'examen de la situation concernant le versement des cotisations, l'application de la taxe communautaire et la sécurité dans la sous-région. Le Parlement donne des avis à la Communauté, et été l'initiateur des pourparlers visant à mettre fin à guerre entre le gouvernement et les groupes de rebelles au Libéria en Novembre 2002. La Cour de Justice est habilitée à traiter les doléances des états membres et des institutions de la CEDEAO

(suite de la p. 14)



concernant l'interprétation des traités. Elle peut imposer des sanctions uniquement si un état membre 'manque à ses obligations de façon persistante'. Les statuts du tribunal sont en cours de révision afin de pouvoir traiter les plaintes d'invidus contre la Communauté ou un état membre. La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (EBID) est chargée du financement de projets de développement dans les états membres.

Les instruments principaux de la SADC comprennent divers protocoles sur les éléments de l'intégration régionale. Sur 22 protocoles, il y en 11 qui doivent encore être ratifiés afin de faire force de loi. Les mouvements des citoyens de la SADC sont toujours limités, ce qui est largement dû à la politique d'immigration astreignante de l'Afrique du Sud. Par contre, il est possible de circuler librement dans la région d'Afrique de l'Ouest depuis la ratification du Protocole sur le Libre Mouvement des personnes en date du 29 Mai 1979, l'élimination des permis de résidence, l'introduction du passeport de la CEDEAO et l'harmonisation des procédures d'immatriculation des voitures.

Le Protocole de la SADC sur les Echanges, mis en application le 1 Septembre 2000, vise à éliminer les obstacles qui entravent les échanges entre les états membres. Avec 22%, la SADC a atteint le niveau le plus élevé d'échanges commerciaux intra-communautaire, parmi tous les regroupement régionaux en Afrique. Il est claire que ceci est le type d'intégration le plus saillant dans la SADC. Il est prévu que d'ici 2012 tous les produits seront exonérés de droits. Quelques obstacles entravent néanmoins l'augmentation des échanges intra-régionaux. L'on peut citer par exemple l'inefficacité des postes de frontière, des droits élevés et les adhésions à divers organes d'intégration régionale. A titre d'illustration, la création de l'Union Douanière du Marché Commun d'Afrique de l'Est et Australe (COMESA) en 2004, risque d'affecter les projets de la SADC concernant la création de sa propre union douanière. Ceci pose un problème car certains pays appartiennent à plusieurs regroupements régionaux, mais il ne sera pas possible de devenir membre de plusieurs unions douanières. Ceci signifie que les pays membres de l'Union Douanière du COMESA seront automatiquement exclu de celle de la SADC.

Le Ghana et le Nigéria ont décidé

d'adopter une démarche rapide pour accélérer l'intégration économique de la région de la CEDEAO en rapprochant les membres et non-membres de l'Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Les membres de l'UEMOA n'ont pas poussé l'intégration économique.

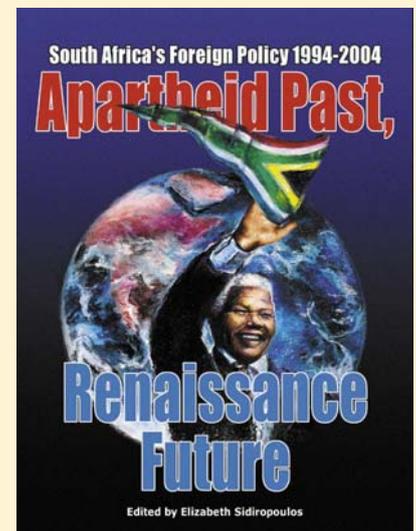
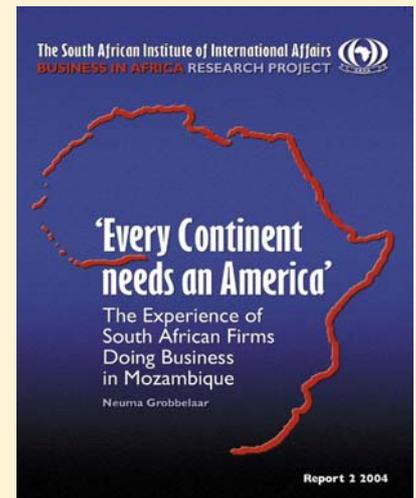
A l'encontre de son homologue le Nigéria, l'Afrique du Sud s'est déjà engagée auprès de la SACU, et risque d'avoir plus de mal à provoquer une coopération économique accrue dans la région SADC. L'Union est un regroupement solide et bien intégré de pays francophones dotés d'une union douanière, d'une monnaie commune (le Franc CFA) et d'une banque centrale. Les Etats membres de la CEDEAO ont avalisé la création d'une deuxième zone monétaire comprenant des pays non-membres de la CEDEAO. Le processus sera suivi par un institut monétaire jusqu'à ce que les deux zones fusionnent en 2004. Afin de financer les cotisations payables par les Etats membres à la CEDEAO, il est prévu dans un accord sur l'impôt communautaire, que 0.5% du CAF seront déduit du prix de toutes les marchandises importées d'un pays tierce. Cet impôt servira de source stable de financement des institutions de la CEDEAO, grâce aux contributions des Etats membres. Il devrait aussi permettre au Secrétariat de devenir plus autonome. Un formulaire unique de déclaration de marchandises a déjà été adopté par tous les services douaniers, et l'élaboration d'un échancier de travail pour la mise en application de Tarifs Extérieurs Communs d'ici l'an 2007 est en cours. Il semblerait que l'accélération de l'intégration dépende de plusieurs facteurs: une communauté solide, disposant des ressources budgétaires requises par le biais de mécanismes particuliers d'imposition, de pratiques douanières normalisées, et le cas échéant, d'une démarche rapide bénéficiant du soutien politique pour encourager l'intégration économique. Toutefois, les mécanismes de l'union douanière SACU pourraient être adaptés pour prendre en compte les facteurs d'intégration déjà en place dans la SADC.

Au niveau du renforcement de ses institutions et de la création d'institutions pour la résolution des conflits, la SADC est en retard par rapport à la CEDEAO. Il certain néanmoins, qu'avec un cadre politique solide, assorti d'un programme d'action axé sur les échanges, la SADC

n'aura aucun mal à se transformer en une communauté économique viable. La CEDEAO par contre, a besoin d'équilibrer sa démarche ultra-globale pour adopter un processus d'intégration durable. 

Serge Ntamack

Publications Prochaine du SAIA



Adresse de la SADC

Private Bag 0095
Gaborone, Botswana
Tel: +267 3951863
Fax: +267 3972848
/581070

Web site: www.sadc.int
E-mail: registry@sadc.int

**Pays d'Afrique Australe ayant besoin d'Aide Alimentaire de l'Extérieur, en Mars 2004.**

<i>Pays</i>	<i>Cause(s) de la Crise</i>
Angola	Rapatriés et inondations
République Démocratique du Congo	Troubles civis, personnes déplacées à l'intérieur (PDI) et réfugiés
Lesotho	Sécheresse
Malawi	Sécheresse dans certaines parties
Mozambique	Sécheresse dans le sud
Swaziland	Sécheresse dans certaines parties
Tanzania	Sécheresse dans certaines parties et réfugiés
Zimbabwe	Sécheresse dans certaines parties et perturbations économiques
Source : FAO	

Calendrier Electoral 2004 de la SADC

<i>Pays</i>	<i>Présidentielles</i>	<i>Parlementaires/législative</i>	<i>Collectivités locales</i>
Botswana	2004	Oct. 2004	Oct. 2004
Lesotho	Monarchie: pas d'élections présidentielles	Mai 2007	2004
Malawi	Mai 2004	Mai 2004	Mai 2004
Mozambique	Nov./Dec. 2004	Nov./Dec. 2004	Oct. 2004
Namibie	Nov./Dec. 2004	Oct./Nov. 2004	Nov. 2004
Afrique du Sud	Avril 2004	Avril 2004	2005

Source: Institut Electoral d'Afrique du Sud (IEAS)



Réunions Importantes de la SADC : Avril - Juillet 2004

<i>Avril</i>		
Sommet Spécial SADC sur l'Agriculture et la Sécurité alimentaire	10 Avril	Tanzanie
Sommet Extra-ordinaire sur la Sécurité Alimentaire	10 Avril	Tanzanie
Réunion (atelier) sur le renforcement des capacités des Structures par le biais de l'utilisation efficace des Technologies de l'Information et des Communications (TIC)	19-23 Avril	Namibie
Conférence Régionale de la SADC sur la lutte contre la Corruption	20-22 Avril	Afrique du Sud
Atelier sur les relations between l'UA et les Communautés Economiques Régionales	28-29 Avril	Afrique du Sud
Réunion sur le lancement de l'Etude Mixte du Bassin de Maputo	Avril	Mozambique, Afrique du Sud ou Swaziland
Réunion Commission Orange-Senqu (ORASECOM)	Avril	Afrique du Sud
<i>Mai</i>		
Atelier sur la Législation Minière et l'Harmonisation des politiques	3 Mai	Botswana
Réunion Ministérielle de Haut Niveau SADC/NEPAD	15-18 Mai	Tanzanie
4ème Réunion du Comité de Pilotage chargé du Programme Régional d'Education Environnementale	20 Mai	Botswana
Atelier d'Etude du rapport des Consultants sur le Fonds de Réserve Alimentaire pour la SADC	Mai	Afrique du Sud
<i>Juin</i>		
Réunion conjointe des Comités de Pilotage SADC/UE	14 Juin	Belgique
Réunion de la Commission Technique sur le Secteur de l'Environnement	Juin	Botswana
Réunion de la Commission Régionale d'Adjudication sur le Prix des Média de la SADC	21-24 Juin	Botswana

La mise à jour des protocoles et des publications

Le 31 octobre, l'Afrique du sud a ratifié le Protocole de la SADC sur la Conservation de la Nature et la Mise en vigueur de la Législation permettant ainsi l'entrée en force du protocole le 30 novembre 2003.

L'Ile Maurice a ratifié le Protocole de la SADC sur les Forêts le 8 octobre 2003.

Rédacteur en chef: Richard Meissner
PO Box 31596, Braamfontein, 2017
South Africa
Tel: +27 (0)11 339 2021
Fax: +27 (0)11 339 2154
sadcbarometer@saiia.wits.ac.za

Les points de vue exprimés relèvent de la responsabilité individuelle des auteurs, et non de NORAD ou de SAIIA. Les auteurs conservant la propriété intellectuelle des articles.
© South African Institute of International Affairs. Tous droit réservés